

Projet Associatif 2021-2025



Sommaire

Préambule	3
La méthodologie d'élaboration et les modalités d'évaluation du Projet Associatif, une démarche de co-construction.....	4-7
L'ADEI-Accompagner Développer Eduquer Insérer.....	8-19
→ L'histoire et l'évolution de l'Association	
→ Les valeurs associatives	
→ Le contexte législatif et les principales évolutions du secteur	
→ Les missions associatives et les principes d'actions	
Le bilan du projet associatif 2016-2020.....	20-27
→ Le diagnostic partagé	
→ Les principales réalisations	
Les engagements 2021-2025.....	28-35
→ Les Orientations	
→ Les Actions	
Les annexes	36-51
→ Quelques définitions et clés de compréhension	
→ Les établissements et services	
→ L'organigramme associatif	
→ Le glossaire	



Préambule

Une histoire, des valeurs d'humanisme, des engagements forts constituent notre projet Associatif résultat d'un travail collectif intense d'une année entre tous ceux qui font l'ADEI : personnes accompagnées, familles, professionnels, administrateurs.

Au sein d'une société en profonde mutation, dans laquelle les politiques sociales se complexifient et la pression économique ne cesse d'augmenter, l'Association ADEI se doit, dans son projet* 2021-2025, et dans la continuité du précédent projet, conforter sa ligne conductrice, en termes de stratégie, de développement, d'objectifs prioritaires et de moyens à mettre en œuvre pour répondre à ses différentes missions politiques et sociales.



« Vivre ensemble », œuvre réalisée à l'occasion du 50ème anniversaire de l'ADEI par Stéphanie, Béatrice, Alicia, Vincent et Nicolas, résidents du foyer occupationnel Les Tournesols

Répondre aux besoins des personnes par le diagnostic et l'expertise, accompagner et adapter l'offre à leurs parcours de vie, promouvoir une qualité des ressources humaines innovante en favorisant la qualité de vie au travail, optimiser l'ensemble des fonctions supports, promouvoir la collaboration multipartenaire et la communication, intégrer la responsabilité sociétale et environnementale dans une démarche qualité continue, sont les six engagements qui démontrent le dynamisme, les capacités d'innovation de l'ADEI résolument tournées vers l'avenir et ouvertes aux autres.

Véritable fil rouge, le projet Associatif associé aux projets d'établissements et de services, sont les vecteurs qui permettront à chacun des intervenants de l'Association impliqués quotidiennement dans ces projets, de développer et de valoriser les prestations et les offres proposées. Nous les devons à chaque personne accompagnée pour répondre à leurs besoins et favoriser leur inclusion.

Ce projet appartient à chacune et chacun d'entre nous. Il convient de se l'approprier, de le transmettre, de le partager. Il est pour ces cinq prochaines années le socle de nos interventions au service des personnes accompagnées et un code de conduite morale où éthique et bienveillance restent au cœur des pratiques quotidiennes.

Alain DURAND, Président du Conseil d'Administration de l'ADEI

**« Le projet est une anticipation opératoire, individuelle ou collective d'un futur désiré »
BOUTINET J.P. Anthropologie du projet*

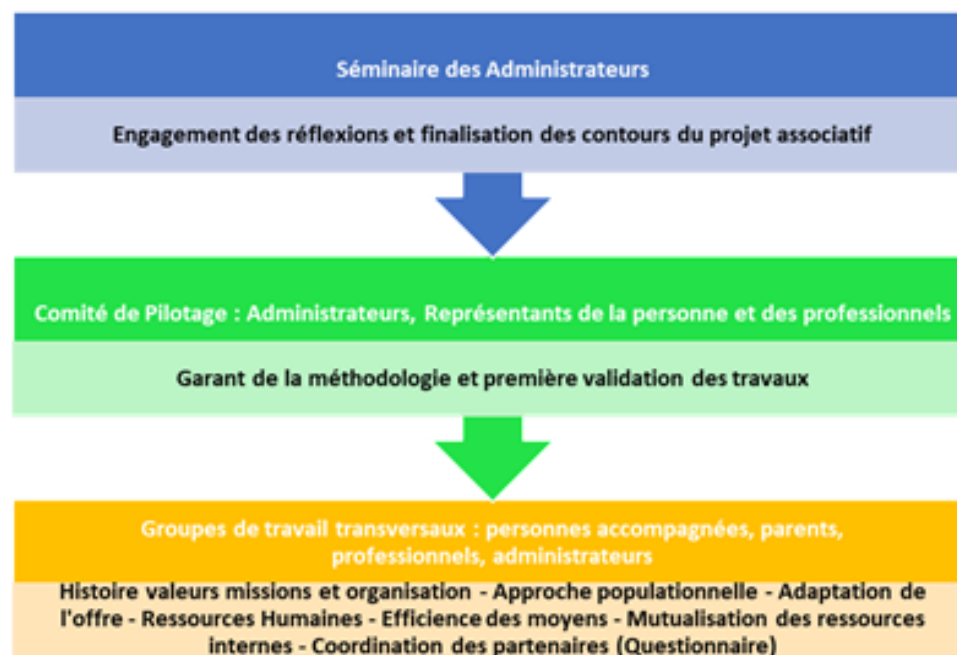
*La méthodologie
d'élaboration
et les modalités d'évaluation
une démarche
de co-construction*



La méthodologie d'élaboration du projet associatif

Le projet associatif 2021-2025 est la déclinaison des valeurs fondatrices sur lesquelles l'ADEI appuie son action et donne un sens à sa mission. Essence même de l'Association, cadre référence de la vie associative, **il définit la stratégie, les objectifs prioritaires et les moyens que l'Association entend mettre en place pour atteindre les buts qu'elle s'est fixée.**

Porté par le plus grand nombre d'octobre 2019 à janvier 2021, **le projet associatif de l'ADEI est le fruit de plusieurs mois de réflexions, de débats et d'expression par l'ensemble des acteurs qui contribuent à la vie de l'Association : personnes accompagnées, familles, administrateurs, élus du CSE, professionnels et partenaires.**



L'élaboration du projet associatif a été menée à partir d'un comité de pilotage, puis de la constitution de groupes de travail, d'un séminaire de lecture et de validation, selon le calendrier de travail ci-après.

Séminaire Administrateurs	Octobre 2019
Validation méthodologie	Novembre 2019
Constitution du Comité de pilotage et des groupes transversaux	Novembre-Décembre 2019
Réunions de travail des différents groupes	Janvier à Juillet 2020
Synthèse des Groupes de Travail et présentation de la 1ère mouture	Novembre 2020
Séminaire de lecture et de validation	Décembre 2020
Validation par le Conseil d'Administration	Janvier 2021

Le projet associatif a été approuvé par le Conseil d'Administration le 19 janvier 2021.

Le Président du Conseil d'Administration, les administrateurs et la Direction Générale de l'ADEI remercient toutes les personnes qui ont activement participé aux réflexions menées et qui ont contribué à l'élaboration de ce projet associatif 2021-2025.

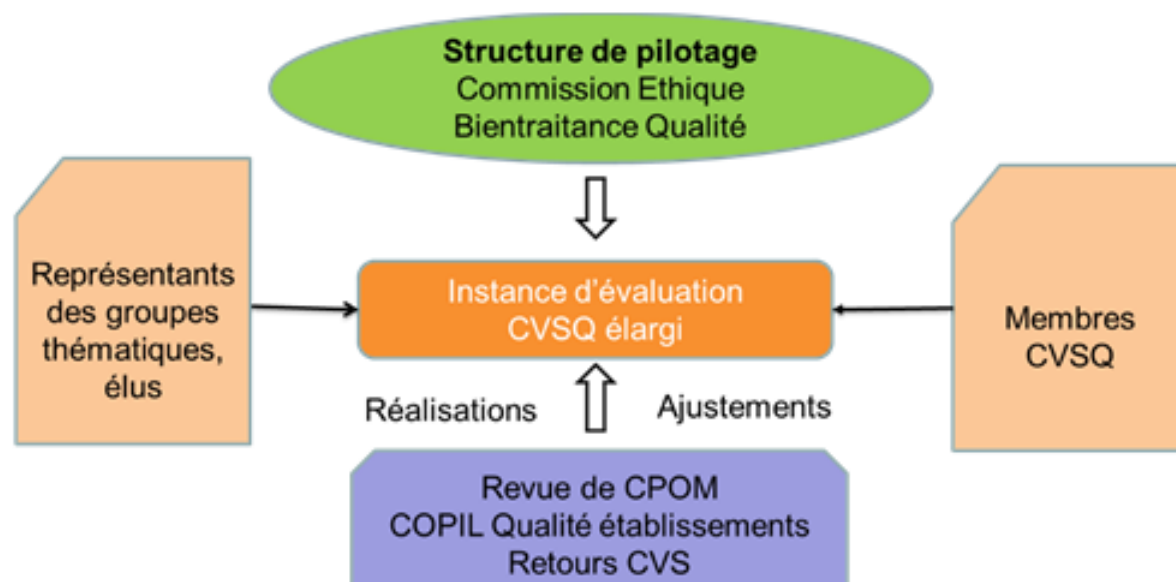


Les modalités d'évaluation

Le Comité de Veille et de Suivi de la Qualité (CVSQ) existant au sein de la Commission Qualité Ethique et Bientraitance assurera le suivi, l'évaluation et l'ajustement du projet associatif 2021-2025. Il sera élargi à des professionnels et élus du CSE issus des groupes thématiques.

Le CVSQ élargi aura pour missions de maintenir la mobilisation des parties prenantes dans le respect de la démarche participative initiée, et veiller à la mise en œuvre concrète et à l'évaluation du projet associatif 2021-2025, ainsi qu'à l'adaptation (permanente) de l'offre de service face aux besoins et aux attentes des personnes pouvant évoluer à tout instant.

Les réalisations et ajustements seront remontés en CVSQ élargi par les comités de pilotage Qualité de chaque service et les CVS. Ils seront également abordés lors des revues de CPOM (bilan mi-parcours et bilan annuel).



L'évaluation à mi-parcours du projet associatif est prévue en juin 2023. Un bilan des réalisations sera présenté en réunions institutionnelles sur l'ensemble des sites et au sein des CVS.

*L'ADEI
Accompagner
Développer
Eduquer
Insérer*



L'Histoire et l'évolution de l'Association



L'ADEI est créée en **1964**, à l'initiative du Préfet de la Charente-Maritime, et ouvre son premier établissement pour enfants à Neuvicq-le-Château.

A cette époque, le secteur médico-social est régi par les annexes XXIV qui structurent le dispositif. Les agréments délivrés s'inscrivent dans une **logique de filière souhaitée** pour que chaque personne puisse trouver sa place dans une structure spécialisée correspondant à sa situation. L'éducation spécialisée se conçoit dans une réponse institutionnelle globale.

Les lois de **1975**, organisant le secteur médico-social et les circulaires d'intégration qui les accompagnent, **vont modifier en profondeur le fonctionnement des établissements de l'ADEI**, en reconnaissant notamment comme une obligation nationale pour les handicapés physiques ou mentaux, « le droit à l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi. » C'est dans ce contexte qu'ouvre le premier établissement pour adultes de l'Association, le CAT de Marlonges.

L'ADEI compte à ce jour **plus de 50 établissements et services sur le département de la Charente-Maritime**, en veillant au respect des besoins et des souhaits des personnes accompagnées, tout en répondant aux évolutions législatives.

Environ 50
Etablissements
et services

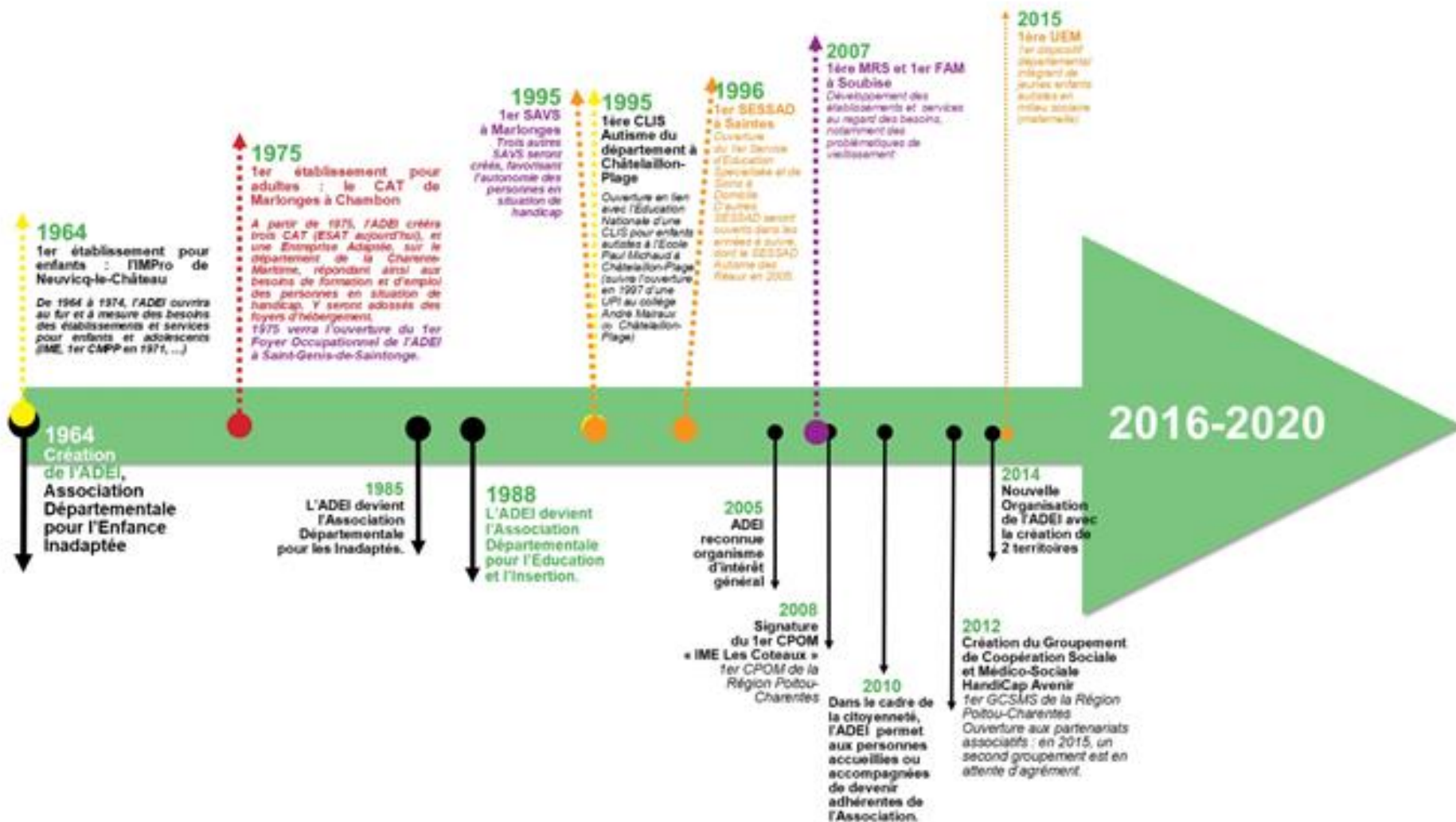
Environ 900
Salariés

Environ 320
Travailleurs
en ESAT

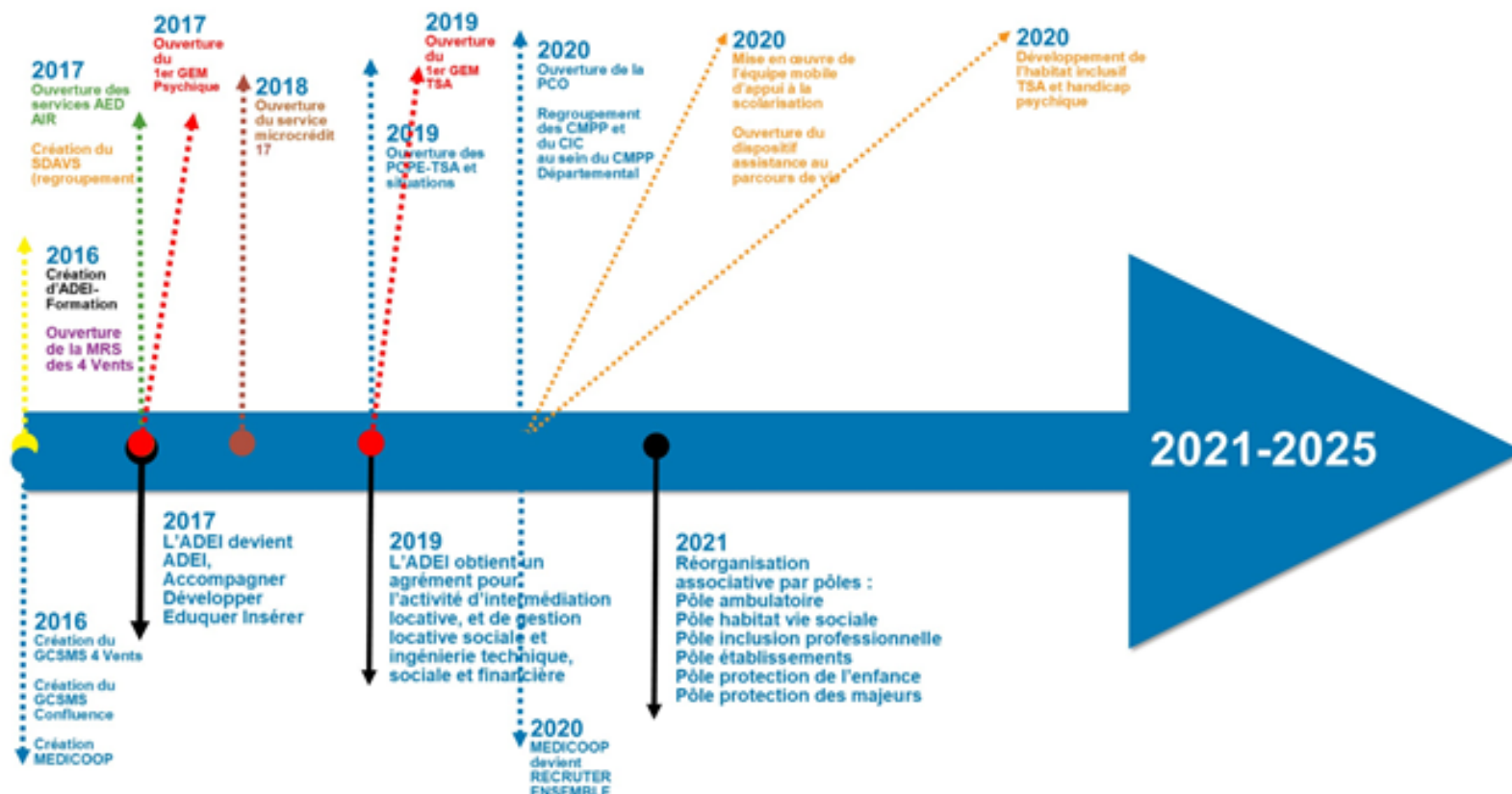
5300
Personnes
accompagnées

54 M€
Budget
annuel

De la prise en charge à l'accompagnement et à l'individualisation des parcours...



De la prise en charge à l'accompagnement coordonné dans une logique de parcours individualisé



Une feuille de route de la transformation de l'offre portée par l'exécutif et engagée par l'ADEI. Identifiée comme l'une des priorités du quinquennat, la politique nationale en faveur du handicap repose sur des mesures phare parmi lesquelles figure l'engagement à amplifier le mouvement de transformation de l'offre médico-sociale. La stratégie ambitionne de proposer à chaque personne un accompagnement souple et adapté à ses attentes, dans une logique d'inclusion et de sécurisation des parcours, à travers les objectifs suivants : prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou l'inadéquation des solutions, développer des réponses inclusives et faire évoluer les prestations de services, consolider une organisation territoriale intégrée et améliorer la qualité des accompagnements.

Les valeurs associatives

Ces valeurs sont le fondement de la culture de l'ADEI et des prestations proposées aux personnes accompagnées.

Respect

Ecoute

Considération

Intégrité

Solidarité

Professionalisme

L'appropriation et le partage de ces valeurs au quotidien par l'ensemble des acteurs sont essentiels à la bonne mise en œuvre du projet associatif.



Respect

LE RESPECT, c'est être garant de la protection, de la sécurité, du bien-être et de la dignité de tous en étant dans l'écoute, l'empathie et la bienveillance.

Ecoute

L'ECOUTE, c'est être attentif à toutes les personnes accueillies et/ou accompagnées et à leurs familles, quels que soient leurs moyens de communication.

Considération

LA CONSIDERATION, c'est prendre en compte la personne accueillie et/ou accompagnée en reconnaissant ses spécificités et en la valorisant tout au long de son parcours de vie.

Intégrité

L'INTEGRITE physique et morale des personnes c'est faire preuve d'honnêteté, d'éthique, de sincérité, d'authenticité dans l'accompagnement des personnes accueillies et/ou accompagnées.

Solidarité

LA SOLIDARITE, c'est adopter une attitude responsable qui cultive l'entraide et la cohésion.

Professionalisme

LE PROFESSIONNALISME, c'est mettre nos savoirs être et savoirs faire au bénéfice de la personne accueillie et/ou accompagnée. C'est aussi s'adapter et innover en permanence afin de proposer un accompagnement de qualité au plus proche des besoins de la personne.



Le contexte législatif et les principales évolutions du secteur

Dans les années 70, les réponses apportées consistaient à protéger au sein d'institutions, généralement éloignés des lieux de vie. La **loi de 2005** consacre une certaine forme de remise en cause du modèle traditionnel français au sens où elle inscrit dans les textes une acceptation relativement large de la notion de handicap. Le déploiement de la démarche « **Une réponse accompagnée pour tous** » dans la suite directe du **rapport Piveteau**, publié en 2014, appelle l'ensemble des acteurs participant à la mise en œuvre de la politique du handicap, à apporter collectivement une réponse à toutes les situations, même les plus complexes. La démarche appelle également à individualiser les réponses apportées pour mieux répondre aux besoins exprimés par chaque personne.



De la protection à la promotion du pouvoir d'agir, un changement de paradigme. Les politiques publiques déployées en direction des personnes en situation de handicap se sont construites historiquement en France autour d'un modèle de protection sociale.

La **loi de 2005** vient en complément retranscrire un principe de non-discrimination tourné vers un impératif de mise en accessibilité de l'environnement et d'accès au droit et à la vie sociale publique, favorisant la pleine participation à la vie sociale des personnes en situation de handicap.

Trois objectifs se précisent : l'intégration, le plein exercice et la revendication.

Le mouvement de transformation en cours doit s'appuyer sur les leviers suivants :

- la prise en compte des besoins et souhaits propres à chaque personne accompagnée pour construire une réponse sur mesure,
- la co-construction de la réponse avec la personne elle-même (pouvoir d'agir),
- l'accompagnement à la mise en mouvement du « milieu ordinaire » pour le milieu spécialisé pour permettre une intégration pleine et entière dans la société.



La transformation de l'offre médico-sociale a pour objet de « rendre la société plus inclusive, plus souple et plus adaptée à la prise en compte des situations individuelles » (par exemple **Loi de modernisation de notre système de santé du 23 janvier 2016** et **la rapport relatif à la santé mentale de Michel LAFORCADE d'octobre 2016**).

De nouvelles pratiques émergent via l'assouplissement des autorisations (**décret N° 2017-982 du 9 mai 2017**), le **renforcement du dialogue de gestion et le développement des modalités de tarification et de contractualisation** (EPRD, CPOM...) permettant la construction de réponses plus modulaires, l'expérimentation de **dispositifs intégrés** (IME-SESSAD, PCPE...), le déploiement national d'**outils de suivi coordonné des orientations**, Viatrajectoire-PH, le projet **SERAFIN-PH**, réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes en situation de handicap, qui a pour objectif de s'ajuster aux besoins des personnes, de favoriser les parcours en permettant des réponses plus souples, et de s'adapter à l'évolution de l'offre.

En référence au plan d'action ministériel « ambition transformation 2019-2022 » pour faire évoluer l'offre médico-sociale vers une offre plus inclusive (DGCS, CNSA, SG CIH, ARS), la transformation de l'offre médico-sociale poursuit 4 objectifs opérationnels :

- **Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou l'inadéquation des solutions** aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie,
- **Développer les réponses inclusives et faire évoluer les prestations de services** pour mieux répondre aux besoins des personnes,
- **Consolider une organisation territoriale intégrée** au service de la fluidité des parcours de santé et de vie,
- **Améliorer en continu la qualité des accompagnements** en favorisant l'adaptation des pratiques.

La dynamique d'autodétermination et de participation des personnes en situation de handicap est enclenchée.

Les ESMS sont des acteurs majeurs et moteurs de cette participation sociale et d'inclusion dans la société.

Ils devront inscrire la personne au cœur des accompagnements et délivrer de nouvelles formes d'offres de services et d'organisation des prestations.

De nouvelles formes d'organisation des prestations délivrées par le secteur médico-social

Création de nouveaux dispositifs (emploi accompagné, plateformes (PCPE, PCO), équipes mobiles, PIAL, dispositifs ITEP....)

Externalisation des UE...

Approche populationnelle et développement des expertises...

Garantir le libre choix de la personne et des familles par leur implication dans la définition personnalisée des prestations : autodétermination

Réforme de la tarification : SERAFIN-PH



Cette nouvelle dynamique réinterroge **les modes de fonctionnement et le rôle des ESMS** qui doivent s'adapter et travailler en coordination et en évolution des dispositifs partenariaux, avec l'ensemble des acteurs du secteur médico-social, social, et des dispositifs de droit commun.

Elle impacte les organisations de travail, les modes de management, et les pratiques des professionnels par la prise en compte de publics, jusqu'à présent peu ou pas accompagnés (TND, handicap psychique, polyhandicap...), de publics vieillissants, la diversification, la spécialisation ou la polyvalence des métiers, des compétences.

Les missions associatives

Dans le cadre de ses missions statutaires, et dans le respect des législations en cours, l'ADEI propose des :

→ Missions d'Aide et d'Accompagnement des personnes et des familles :

- **Pérenniser la culture de bientraitance** en renforçant la dynamique d'amélioration continue de la qualité au travers du respect des droits fondamentaux de la personne et de sa famille.
- **Garantir la qualité des prestations** par l'évaluation permanente des actions, la mutualisation des ressources internes et externes, la formation des professionnels, des travailleurs en situation de handicap, des familles et des aidants en lien avec l'évolution des métiers et des bonnes pratiques professionnelles.
- **Accompagner les personnes dans leur parcours de vie** dans le respect de leurs droits, des notions d'autodétermination et de pouvoir d'agir, renforcer le statut social et la capacité de décision des personnes, les rendre actrices de leur vie et de leurs choix en tenant compte de leurs capacités et de leur environnement.
- **Promouvoir une approche inclusive des accompagnements** : favoriser la citoyenneté et faciliter l'inclusion et l'insertion en développant un réseau partenarial pour une réponse de proximité.
- **Rendre lisible la communication en interne et en externe** et l'adapter en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour les personnes accompagnées.



→ Missions politiques et prospectives :

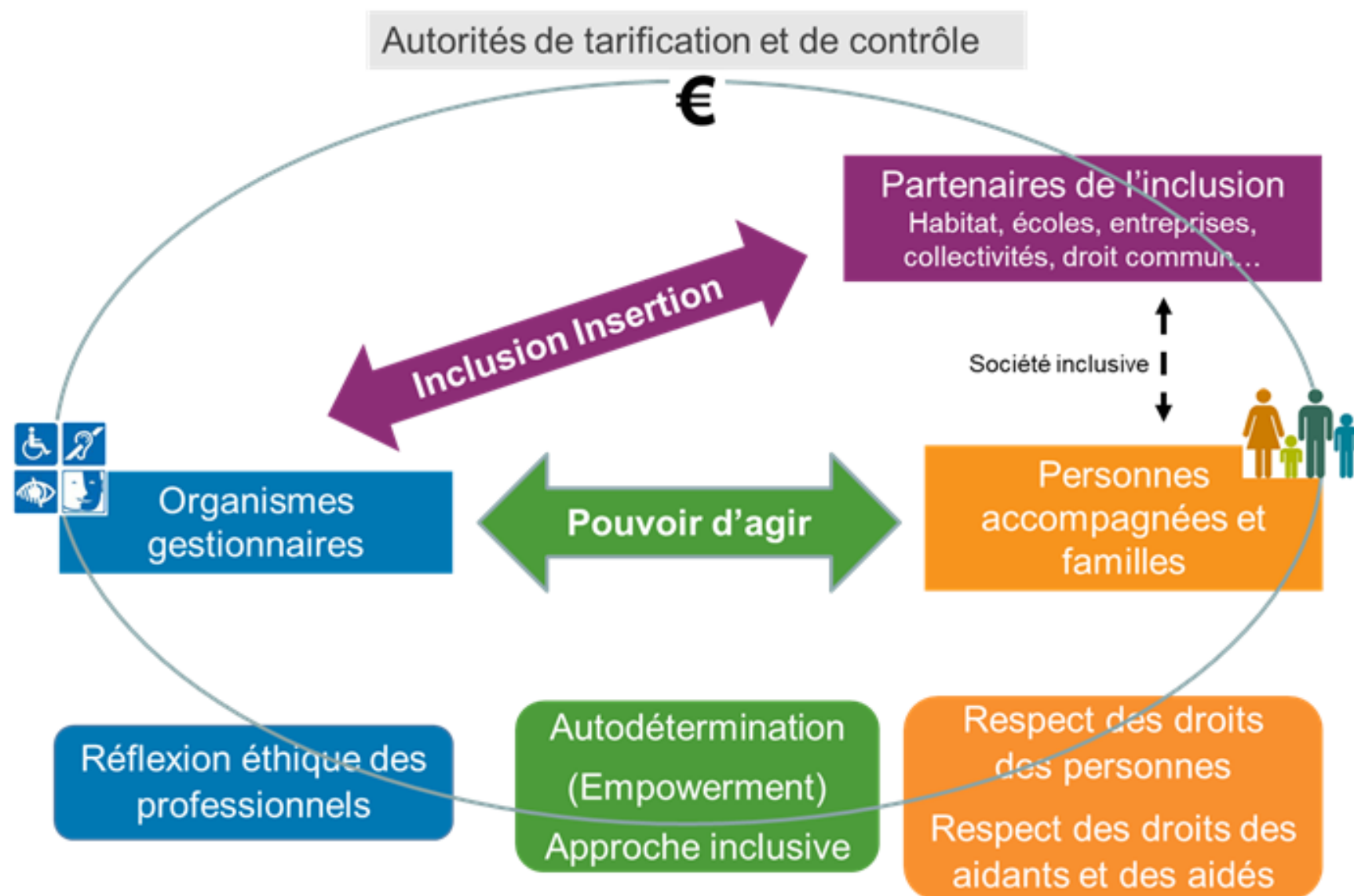
- **Militer pour une société inclusive, solidaire et respectueuse.**
- **Concourir à l'évolution des politiques sociales, médico-sociales et sanitaires** par une participation active au niveau national, régional et départemental en étant force de propositions et en s'appuyant sur les expertises individuelles et collectives.
- **Relayer auprès de toutes les instances les besoins des familles et des personnes accompagnées** en matière de prise en charge, d'équipements, d'accès au droit commun...
- **Concourir au mieux-être et à l'intégration sociale et professionnelle** des personnes en situation de vulnérabilité.
- **Renforcer la réactivité et l'adaptabilité de l'Association pour continuer à être un acteur majeur dans le paysage médico-social et sanitaire.**
- **Cœuvrer en partenariat et en réseau** auprès de l'ensemble des partenaires et des acteurs agissant dans un intérêt commun et solidaire.
- **S'inscrire dans une démarche de recherche et d'innovation** et mettre en œuvre matériellement et techniquement des dispositifs novateurs, des modalités de coopération pour des pratiques innovantes.

→ Missions de Responsabilité Sociétale :

- **Engager l'Association dans une démarche de développement durable** sur l'ensemble des projets.
- **Respecter les principes de l'économie sociale et solidaire.**
- **Promouvoir un management de qualité** et bienveillant tenant compte des évolutions et de l'accompagnement au changement.
- **Accompagner et mettre en œuvre des actions** garantissant une **Qualité de Vie au Travail** pour l'ensemble des professionnels.
- **Favoriser** via l'organisation et le fonctionnement général **une efficience économique associative.**
- **Engager l'ADEI à participer aux négociations nationales de revalorisation des salaires du secteur et de l'attractivité des métiers.**



Les principes d'actions



*Le bilan du
projet associatif
2016-2020*



Le diagnostic partagé

POINTS FORTS

Association ouverte à tous.
Valeurs associatives.
Projet associatif en adéquation avec les orientations politiques et l'évolution du secteur.
Forte représentativité et implications dans les instances départementales et régionales, voire nationales.
Image positive.
Association dynamique, capacité d'évolution, d'adaptation.
Organisation structurée.
Gestion saine et renouvellement patrimoine immobilier.
Couverture départementale.
Implication des professionnels.
Professionnalisme et expertise.
Diversité des métiers et des activités.
Accompagnement de l'enfance jusqu'à l'âge adulte.
Développement de projets.

OPPORTUNITES

Transformation de l'offre et développement de projets novateurs.
Implantation au-delà du département.
Engagement dans une politique Responsabilité Sociétale des Entreprises.
Evolution statutaire et juridique de l'Association pour faciliter les recherches de fonds et l'innovation.

POINTS D'AMELIORATION

Positionnement associatif : pas suffisamment engagé auprès des pouvoirs publics, au niveau National, pas assez de militantisme.
L'organisation fonctionnelle entre la Direction Générale et les directions d'établissements est à repenser face aux besoins, aux attentes et aux prochains départ à la retraite des directions.
Manque d'attractivité en termes d'emploi et de rémunération.
Obligations et rythmes de travail élevés.
Expérimentations sans moyens supplémentaires.
Insuffisance de l'accompagnement au changement.
Manque de lisibilité et d'appropriation des nouveaux services de l'ADEI, nombreux en peu de temps.
Manque de lisibilité et d'appropriation par les familles de l'ensemble des services et manque d'investissement dans les instances d'expression.
Développement insuffisant de l'innovation (ex : numérique).
Insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap insuffisante.
Dynamique réseau à développer entre le sanitaire, le médico-social et l'Éducation Nationale.

MENACES

Les ressources financières sont à rechercher pour conserver une autonomie.
La taille de l'ADEI et son positionnement peuvent être des freins à un partenariat.
Le sentiment que l'ADEI entend occuper une position haute et peut donc générer des réticences auprès des partenaires.



Les principales réalisations

ENGAGEMENT N° 1

Accueillir, prendre soin et accompagner dans le respect de la personne

Les réalisations	Continuité de parcours : Participation aux schémas départementaux Inscription au Comité de pilotage de la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous, Participation à la cellule de veille dédiée aux situations critiques, Protocole de coopération et de suivi des orientations médico-sociales, partenariat MDPH – PCPE. Renforcement d'une culture de la bientraitance : Commission Ethique, Bientraitance et Qualité avec en son sein un Comité Ethique et un Comité de Veille et de Suivi de la Qualité. Actualisation des guides « Dispositif de déclaration des événements indésirables », « Aide à l'appropriation des RBPP ». Logiciel Evénements Indésirables : états des lieux et préconisations (en cours). Harmonisation et actualisation des outils de la Loi. Intégration, participation et expression des personnes accompagnées et des familles (groupes de travail, commissions, formations). Renforcement de la démarche d'inclusion : classes externalisées (maternelle, primaire, collège lycée), PIAL renforcés, Equipe mobile de scolarisation, intégration du Dispositif Différent et Compétent (RAE VAE), DUODAY, participations citoyennes diverses dans les
Ce qu'il reste à faire	Suivre les listes d'attente interne des places disponibles et réaliser un rapport d'activité « Evénements Indésirables » au niveau associatif et préconisations (Commission Ethique, Bientraitance et Qualité). Renforcer la Notion de Parcours de vie. Développer la démarche d'inclusion.



ENGAGEMENT N° 2

Evaluer les besoins et les évolutions des personnes accompagnées, analyser les réponses pour diversifier et adapter l'offre

Les réalisations

Actualisation des **Projets d'établissements**.

Evaluation de l'évolution des besoins et des attentes des personnes accompagnées intégrée dans les rapports d'activités et les projets de services.

Déploiement OGIRYS/GPA pour le suivi du projet personnalisé de la personne (harmonisation et transversalité en cours).

Elaboration des tableaux de bord ANAP et intégration dans les rapports d'activités.

Négociations CPOM engagées et suivi des indicateurs intégrés aux rapports d'activités.

Calendrier et suivi des **évaluations internes et externes** et acquisition du logiciel ARSENE (CREAI) pour renforcer la dynamique d'amélioration continue de la qualité, l'évaluation des prestations et suivi des PACQ (en cours).

Engagement de l'ensemble des services accueillant des personnes avec Autisme dans la Certification Cap'Handéo « Services et établissements Autisme » (en cours).

Développement des expertises et formations : Troubles Neurodéveloppementaux...

Adaptation et diversification de l'offre (dont AAP nombreux) : Prévention spécialisée, AIR, AED, développement du PFSE, transformation de places d'IME en SESSAD/FH en FO, SESSAD-Pro, PIAL Renforcé, Equipe mobile de scolarisation, transformation de l'offre du CMPP Départemental, MRS Les 4 Vents, ESAT de Transition Jonzac, PCPE SC et Autisme, PCO, Habitat inclusif Jonzac, GEM, LA PARENTHÈSE, SWITCH, Assistant Parcours de Vie, ISTF, Micro-Crédit, partenariat avec les EHPAD pour des unités de personnes handicapées vieillissantes

Ce qu'il reste à faire

Poursuivre déploiement OGIRYS/GPA.

Développer l'expertise des prises en charges par approche populationnelle et favoriser leur lisibilité et la coordination des acteurs.

Poursuivre les évaluations, la certification et le suivi de l'appropriation des RBPP.

Développer un pilotage interne à partir de la restitution annuelle ANAP.

ENGAGEMENT N° 3

Mobiliser les énergies et les compétences

Les réalisations	Optimisation de l'organisation et amélioration du fonctionnement : Mise en place du CSE avec les commissions centrale et locale santé-sécurité conditions de travail. Mise en conformité des documents et process RH / RGPD (en cours). Elaboration et actualisation du Document Unique de Délégations (en cours). Déploiement du logiciel de gestion des temps de travail (Octime : planification des horaires de travail, anticipation des absences, consultation plannings et demandes de congés). Mise en place d'un logiciel GPECQ/Entretiens professionnels, définition de fonctions et élaboration des fiches de poste, commission formation/GPECQ (étude des candidatures internes selon les souhaits de promotion, de mutation, d'augmentation ou de diminution du temps de travail recueillis lors des entretiens annuels). Optimisation des recrutements : commission de recrutement et co-crédation d'une société coopérative d'intérêt collectif dénommée Medicoop 17 (ADEI, IRSA, APAJH 17, UNAPEI 17 et TREMA) pour la gestion et mutualisation des remplaçants. Optimisation des plans de Formation : mutualisation et développement continu des formations inter-établissements et inter-associations. Valorisation des savoirs et expériences des professionnels et optimisation du budget de formation (ADEI-Formation). Promotion de la santé des personnels et qualité de vie au travail Actualisation des DUERP par l'infirmière d'entreprise. Nomination de référents « Handicap », « Harcèlement sexuel et agissements sexistes ». Prévention des risques professionnels : médecine du travail, psychologue du travail et intervenants extérieurs pour enquête RPS, Dispositif absentéisme (infirmière chargée de prévention) pour faciliter la reprise de travail. Mise en œuvre du projet QVT (en cours). Agrément Service civique : développement des missions Solidarité, Culture et loisirs, Sport.
Ce qu'il reste à faire	Poursuivre la mise en conformité RGPD. Mettre en œuvre la démarche QVT. Optimiser la GPECQ, actualiser le DUD et les DUERP.



ENGAGEMENT N° 4

Optimiser les ressources financières et techniques

Les réalisations	Optimisation des services du siège social : Transformation du service financier avec la création d'un contrôle de gestion. Création de tableaux de bord mensuels complets (dépenses, activités, investissements, effectifs, réserves, analyses, résultats SIG des productions d'ESAT). MEDICOOP - Groupement d'achats GCSMS Confluence et UNADERE. Elaboration de la gestion des risques : intégration des événements indésirables au rapport d'activité, cartographie des risques (encours). Optimisation des ensembles immobiliers : Inventaire immobilier (renouvellement patrimoine) Programme et calendrier accessibilité (Ad'AP), Constructions respectueuses de l'environnement et économique (panneaux voltaïques, chaudières à condensation, bâtiment basse conso...) Accompagnement des Directeurs en fonction des besoins et des projets architecturaux représentant de la maîtrise d'ouvrage (suivi de projet) Maître d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage états des lieux immobiliers (entretien, rénovations, constructions). Développement et optimisation des logiciels métiers : OGIRYS/GPA (Dossier de la personne accompagnée dématérialisé, agenda résidents, projet personnalisé, rapport d'activité, facturation comptabilisation). RH OCTIME (gestion du temps de travail) - GPECQ/Entretiens professionnels. ALPHA GRH (Paie) - logiciel décisionnel ALPHA CJ (comptabilité), SAGE (production ESAT facturation) - Dématérialisation DELTIC (GED). Logiciel Adhérents- Logiciel ARSENE (évaluations internes et suivi des PACQ) et logiciel EI (gestion des plaintes, réclamations, événements indésirables graves, signalements, IP...). Logiciel de gestion de véhicules (en cours) et logiciel de gestion d'un parc informatique (en cours d'analyse) - Logiciel EVOLUTION (Synergie) Optimisation du système d'information et de sécurisation des données : Elaboration d'un schéma directeur et d'une charte informatique, adaptation circulaire 2017 relative à la sécurisation des ESMS et déploiement d'une partie du projet RGPD / PSSI (arborescences bureautiques ADEI en cours). Développement de l'intégration numérique (en cours). Nomination d'un DPO.
Ce qu'il reste à faire	Optimiser la gestion programmée des budgets, des investissements et le contrôle de gestion. Finaliser la cartographie des risques. Déployer les logiciels de gestion de véhicules et du parc informatique. Poursuivre la mise en conformité RGPD du système d'information. Accompagner le développement du numérique.



ENGAGEMENT N° 5

Promouvoir l'Association dans son environnement et sur de nouveaux territoires

<i>Les réalisations</i>	Communication : Elaboration d'un schéma directeur de la communication et de la Charte graphique Actualisation et création d'outils et d'évènements spécifiques : lettre d'information @dei.com, Intranet ADEI, Site internet de l'ADEI, Réseaux sociaux LinkedIn et Facebook, Campagnes ponctuelles (taxe d'apprentissage, vie associative par exemple), Médias (presse, presse spécialisée et radios), Evènements associatifs (inaugurations, portes ouvertes, création de nouveaux services...), Colloque ISTF17 et de groupes de travail divers avec les partenaires institutionnels et associatifs, Actions culturelles (FESTIPREV, Portraits à la Une...), Séminaires. Réseaux partenaires : Développement des représentations, des participations et implication active dans les instances du secteur. Coopérations et partenariats nombreux dans l'ensemble des domaines, des conventions, des lettres d'intention des associations de familles et partenaires dans le cadre de réponses aux AAP. Communication du Projet associatif et des Projets d'établissements en version synthétique. Communication spécifique d'informations RH destinées aux salariés sur l'Intranet.
<i>Ce qu'il reste à faire</i>	Formalisation des coopérations par des conventions. Développement de la recherche de nouveaux partenaires : sponsoring, mécénat.





***Les Engagements
Projet associatif
2021-2025***

1. Répondre aux besoins des personnes par le diagnostic et l'expertise
2. Accompagner et adapter l'offre au parcours de vie des personnes
3. Promouvoir une politique RH innovante en favorisant la qualité de vie au travail
4. Optimiser l'ensemble des fonctions supports
5. Promouvoir la collaboration multipartenaires et la communication
6. Intégrer la responsabilité sociétale et environnementale de l'Association dans une démarche d'amélioration continue de la qualité

ENGAGEMENT N° 1

Répondre aux besoins des personnes
par le diagnostic et l'expertise



Les Actions

Les Orientations

- Faciliter une approche adaptée à chaque type de handicap : identifier les besoins et les prestations selon la nomenclature SERAFIN-PH.
- Favoriser la notion de diagnostic précoce et améliorer la lisibilité de l'expertise et de la coordination de l'offre entre les acteurs des niveaux 1, 2 et 3 pour une fluidité des parcours.
- Valoriser les savoir-faire et l'expertise des professionnels, des aidants et des personnes accompagnées.

- **Développer l'expertise des prises en charge en tenant compte d'une approche populationnelle.**
- **Poursuivre l'implication de l'Association dans l'obtention de certifications** : Troubles neuro-développementaux, troubles psychiques.
- **Evaluer les besoins** selon la **Nomenclature SERAFIN-PH** et utiliser des outils normés et recommandés par l'HAS.
- **Adapter la temporalité des projets personnalisés** au rythme de la personne et en fonction de l'évolution de sa situation.
- **Développer une culture de l'autonomie de la personne** par la mise en œuvre de l'autodétermination et du pouvoir d'agir.
- **Développer un diagnostic partagé** autour des besoins et des souhaits de la personne, des attentes de la famille et des propositions des professionnels.
- **Etre efficient dans la négociation et le suivi de la mise en œuvre des CPOM** en lien avec le contexte du secteur et les opportunités à saisir.
- **Améliorer la place de la famille et de l'aidant** par la reconnaissance de l'expertise parentale.
- **Créer une commission de réflexion associative** dans le but d'échanger sur la déclinaison stratégique des spécificités de handicap avec les associations de familles.
- **Mettre en place un comité de suivi et de coopération avec les associations de familles** pour évaluer les dispositifs récents PCPE, PCO et APV,

ENGAGEMENT N° 2

Accompagner et adapter l'offre
au parcours de vie des personnes



Les Actions

Les Orientations

- Poursuivre l'adaptation de l'offre : assurer une proximité territoriale de services, anticiper, adapter et transformer l'offre de services coordonnés garantissant la continuité du parcours de vie dans une transversalité sociale, médico-sociale, sanitaire, scolaire et professionnelle.
- Favoriser la fluidité des parcours, les transitions aux âges charnières : développer et renforcer la notion de parcours de vie.
- Promouvoir le virage inclusif : favoriser l'accès aux droits communs et encourager le maintien et l'inclusion des personnes dans le milieu

- **Accompagner la transformation de l'offre médico-sociale** dans les établissements et services pour une meilleure lisibilité des dispositifs et pour assurer une cohérence d'actions.
- **Poursuivre l'organisation en plateformes de ressources et de services** : Elaborer des réponses d'intensité adaptable, multimodales, d'interventions coordonnées en fonction des besoins de la personne, co-construction d'équipes conjointes pluridisciplinaire.
- **Mettre en œuvre un processus permanent et partagé d'orientation** : anticipation des besoins, des réponses aux urgences, mise en œuvre d'une Réponse Accompagnée Pour Tous.
- **Organiser, formaliser et rendre lisible le parcours de vie de la personne** : renforcement des passerelles entre les services, anticipation, préparation et accompagnement des transitions aux âges charnières et du milieu protégé au milieu ordinaire, formalisation du suivi de parcours (réfèrent parcours, livret parcours/ compétences » partagé, outils partagés, identification des pré-requis...).
- **Participer à une vision optimisée des places disponibles en ESMS** pour favoriser la continuité de parcours.
- **Maintenir et améliorer des ressources garantissant l'accès aux droits communs dans le respect du libre choix de la personne et de sa famille** : accès aux soins, inclusion scolaire, accès aux loisirs, au sport, à la culture, aux vacances et à l'emploi.
- **Développer la démarche d'inclusion** : inclusion sociale et citoyenne, scolaire, diversification de l'offre, d'habitat, renforcement de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

ENGAGEMENT N° 3

Promouvoir une politique RH innovante en favorisant la qualité de vie au travail



Les Actions

Les Orientations

- Développer la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) et déployer le plan de santé et sécurité au travail.
- Renforcer l'efficacité des processus de recrutement, GPECQ et formation.
- Améliorer le management des équipes et l'accompagnement RH des établissements.
- Elaborer et formaliser un plan stratégique RH.

- **Renforcer le dialogue social** au service de la Qualité de Vie au Travail et des Risques PsychoSociaux.
- **Prévenir les risques intégrés dans la démarche Qualité et les plans Santé et Sécurité au travail** (enquête, analyse d'indicateurs divers, mise à jour des DUERP).
- **Développer l'accompagnement des équipes** : échanges des pratiques, partages d'expériences, analyse des pratiques, supervision, constitution de groupes de travail transversaux.
- **Refondre les processus de recrutement** en tenant compte de l'attractivité des métiers, recenser les nouveaux besoins en compétences en adéquation à l'évolution des métiers et des pratiques, améliorer l'intégration de nouveaux salariés, finaliser les travaux sur les délégations, élaborer des fiches de poste et des fiches de fonction, poursuivre la stratégie intense de développement de la formation continue.
- **Améliorer et harmoniser les pratiques managériales** via la formation et élaborer une **Charte du « Management bienveillant »**.
- **Améliorer l'accompagnement des directions et services** en adaptant l'organisation des RH et en développant la digitalisation.
- **Accompagner le changement** à travers les pratiques et politiques RH via une stratégie RH formalisée et structurée.
- **Engager l'Association sur la négociation de la valorisation des rémunérations et salaires du secteur.**

ENGAGEMENT N° 4

Optimiser l'ensemble des fonctions supports



Les Actions

Les Orientations

- Renforcer la gestion programmée, responsable et transparente des budgets et des investissements en concertation avec les financeurs dans le cadre des CPOM.
- Accompagner la nouvelle logique de pilotage stratégique : anticiper et s'adapter aux nouveaux modes de tarifications (EPRD).
- Optimiser l'adéquation entre les ressources et les besoins.

- **Elaborer la cartographie des process** pour l'optimisation de l'organisation associative.
- **Mettre en œuvre l'EPRD et un outil d'aide à la décision** : élaboration d'un nouveau calendrier de la procédure budgétaire (EPRD), adaptation des mécanismes et des outils d'analyse financière indispensable à la bonne réalisation de l'EPRD, pilotage par les recettes avec une vision pluriannuelle, ajustement des dépenses au regard des recettes prévisionnelles.
- **Améliorer le service contrôle de gestion interne** pour plus d'efficacité : amélioration de la connaissance des établissements et services et renforcement du lien avec les Directions.
- **Optimiser et mutualiser les ressources financières** : politique d'achats centralisée, gestion prévisionnelle des gros travaux et de la maintenance (Régie), recherche de nouvelles sources de financement.
- **Développer une culture de pilotage interne** à partir de la restitution annuelle ANAP.
- **Déployer des logiciels « métiers » et poursuivre les formations informatiques** : poursuivre le déploiement OGIRYS/GPA et faciliter son utilisation transversale au service du parcours de vie de la personne, déployer les logiciels de gestion de véhicules et du parc informatique.
- **Poursuivre le renforcement du système d'information et la sécurisation des données** : accompagnement de la digitalisation, dématérialisation et numérisation, finalisation de la mise en conformité du RGPD, accompagnement du référent informatique.

ENGAGEMENT N° 5

Promouvoir la collaboration
multipartenaires et la communication



Les Actions

- **Réaffirmer le schéma directeur de la communication et suivre l'état des lieux des réalisations** : recensement et analyse des freins et des leviers.
- **Identifier un référent communication par site et impliquer les cadres** pour valoriser les réalisations et les actions associatives en interne et en externe.
- **Accompagner l'appropriation des outils de communication par les professionnels, les personnes accompagnées et les familles** : définition des outils, identification des publics cibles et explication des objectifs pour faire vivre les outils de communication. **Promouvoir les adhésions.**
- **Améliorer la lisibilité de l'offre de services auprès des familles et l'accès à l'information pour les personnes** (FALC).
- **Organiser des colloques et des séminaires** ; participation aux forums Métiers et Salons.
- **Développer des représentations actives** (sanitaire, médico-social, CCAS, réseau d'entrepreneurs, MDPH, EN...). **et impliquer l'Association dans les actions nationales et européennes** (Duoday...).
- **Engager l'Association dans un véritable partenariat** avec les entreprises du territoire pour développer l'emploi accompagné et l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en milieu ordinaire.
- **Etablir un état des lieux actualisé et rechercher de nouveaux partenaires** (sponsoring, mécénat...) **en intégrant une compétence dédiée aux missions de recherche de financements alternatifs**, de recensement et de fidélisation des mécènes et sponsors existants.
- **Recenser et constituer un répertoire opérationnel des ressources internes et externes**, ouverture des ESMS aux partenaires (ateliers intergénérationnels, formations, ...) et formalisation des coopérations par des conventions.

Les Orientations

- **Promouvoir la culture associative et structurer la communication interne et externe.**
- **Favoriser un partenariat actif et réciproque à visée inclusive.**
- **Accroître le lobbying associatif pour développer les modes de financements alternatifs.**
- **Encourager la présence de l'Association sur les réseaux sociaux.**

ENGAGEMENT N° 6

Intégrer la Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'ADEI dans une démarche d'amélioration continue de la qualité



Les Actions

- **Soutenir la démarche d'amélioration continue de la Qualité et évaluer l'efficacité des prestations** : Suivi des évaluations, de la démarche d'amélioration continue au sein des établissements et services (COFIL Qualité, Audit Qualité) et des plans d'amélioration continue de la qualité.
- **Déployer l'engagement dans la certification Cap'Handéo** « Services et établissements Autisme », vers d'autres certifications : troubles psychiques...
- Suivre **l'appropriation des RBPP**.
- **Réaliser un rapport d'activité « Événements Indésirables »** au niveau associatif pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions.
- Finaliser **la cartographie des risques**.
- **Engager l'Association dans une politique de Responsabilité Sociétale** par le déploiement de la politique Quali'ESAT en fonction des typologies de structures et de la Certification Cap Handéo « Services et établissements Autisme ».
- **Définir la politique associative RSE, élaborer une charte RSE** et mettre en place **un comité de pilotage RSE** pour le suivi des évolutions de la mise en œuvre de la politique RSE.
- **Déployer la Responsabilité Sociétale de l'Association** : limitation des consommations et consommables, réduction du gaspillage, priorisation des circuits courts, limiter l'impact des déplacements,
- **Rechercher des financements** (ADEME, appels à projets).
- **Communiquer** auprès de l'ensemble des professionnels et former les parties prenantes.
- **Décliner la politique RSE** dans les engagements associatifs et dans les projets de service.
- **Développer le partenariat** démontrant l'engagement de l'Association dans une démarche de respect de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (Cyclad / Cyclab).

Les Orientations

- **S'inscrire dans une recherche constante de qualité, d'évaluation des prestations, d'innovation et de développement.**
- **Elaborer le cadre associatif RSE.**
- **Développer et valoriser le militantisme associatif pour contribuer au changement de regard sur les personnes vulnérables.**



Les Annexes



Quelques définitions et clés de compréhension

Définition de la **culture associative ADEI**

La culture associative ADEI se définit dans le partage commun d'une identité, de valeurs et de sens, dont le socle s'appuie sur une complémentarité des structures politiques et techniques.

Les technicités, les expertises, et l'intéressement non lucratif des professionnels en sont la valeur ajoutée dans la conduite des actions.



Définition des **bonnes pratiques professionnelles ADEI**

Les bonnes pratiques professionnelles de l'ADEI sont un ensemble de comportements intégrant le respect, la bienveillance et l'exemplarité.

Les bonnes pratiques professionnelles ADEI sont de véritables repères et pistes d'orientations pour l'action, destinées à permettre aux professionnels de faire évoluer leurs compétences et leurs expertises, par la formation et l'harmonisation de leurs pratiques au service des personnes accueillies et au bénéfice de prestations de qualité.

Définition du « **manager** » à l'ADEI

Chef d'orchestre, le manager est un gestionnaire recherchant l'efficacité continue du fonctionnement global d'un service en ayant une vision claire pour donner du sens et l'envie aux professionnels avec lesquels il collabore.

Il sait s'entourer, fédérer, assembler, déléguer, décider, accompagner, soutenir et impulser.

La posture managériale implique les notions d'écoute, de bienveillance garantissant un état d'esprit collectif, d'empathie, l'esprit d'équipe, l'accompagnement individuel et collectif, l'accompagnement au changement.



Définition de la **notion d'autodétermination et du pouvoir d'agir**

La notion d'autodétermination et de pouvoir d'agir consiste pour l'ADEI à :

- Considérer chaque personne actrice / sujet de son parcours de vie,
- Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté de la personne,
- Prendre en compte ses choix en lui permettant de les expérimenter,
- Reconnaître ses capacités et ses potentialités,
- Accompagner le développement de ses talents et de ses compétences.



Définition de **l'implication de l'ADEI dans l'accompagnement des personnes avec troubles neuro-développementaux (TND)**

L'implication de l'ADEI dans l'accompagnement des personnes avec TND se concrétise par :

- les moyens mis en œuvre pour la formation, contribuant au développement des compétences et des expertises des professionnels,
- la collaboration et la coordination entre les acteurs intra et intersectoriels pour un accompagnement global cohérent et de qualité des personnes avec TND.



Définitions associatives de **l'inclusion et de l'insertion**

L'Association prône la reconnaissance des différences par la mise en œuvre d'une solution pour tous. Elle vise les notions d'équité et d'égalité.



Inclusion : La commission européenne donne une définition de l'inclusion active :
« L'inclusion active consiste à permettre à chaque citoyen, y compris au plus défavorisé, de participer pleinement à la société, et notamment d'exercer un emploi. »

L'inclusion n'est qu'un des moyens pour arriver à l'insertion.

L'inclusion peut prendre plusieurs figures : inclusion sociale, scolaire, professionnelle.



Insertion : L'objectif de l'insertion est de permettre aux personnes exclues de retrouver autonomie et confiance en soi, notamment par le travail, l'accès à un logement, la création d'un lien social... Les trois « piliers » de l'insertion sont l'éducation, le logement et l'emploi.



Les établissements et services

L'ADEI, une organisation par pôles, plus de 50 structures.

Pôle AMBULATOIRE



CMPP DEPARTEMENTAL
PCPE TSA - PCPE SITUATIONS CRITIQUES - PCO TND
EQUIPE MOBILE D'APPUI A LA SCOLARISATION
SESSAD DEPARTEMENTAL

Pôle HABITAT VIE SOCIALE

SAF-PH
SDAVS
CRISTHAL - Un Avenir après le Travail
GEM TSA La Rochelle - Jonzac et Saintes
GEM Psychique La Rochelle - Jonzac - Royan et Saint-Jean-d'Angély
HABITAT INCLUSIF Jonzac - Périgny - Saint-Jean-d'Angély



Pôle INCLUSION PROFESSIONNELLE



ESAT(s) DE MARLONGES - LA VIGERIE - JONZAC - LOULAY
EMPLOI ACCOMPAGNE
SARL ATELIERS AUNIS-SAINTONGE-EA
CRISTHAL - Différent et Compétent



Pôle ETABLISSEMENTS

IME LA VIGERIE
IME UEM LES COTEAUX - LA PARENTHÈSE - SWITCH
IME DE L'OCEAN - LA HAUTE SAINTONGE - JONZAC
FH LA VIGERIE - LOULAY - MARLONGES - JONZAC
FO DE LA HAUTE-SAINTONGE - LA VIGERIE - LOULAY - MARLONGES
FO - FAM - MRS DE SOUBISE



Pôle PROTECTION DE L'ENFANCE



MECS JEAN EUDES - PFS ENFANTS - PREVENTION
PREVENTION SPECIALISEE - AIR - AED

Pôle PROTECTION DES MAJEURS

SERVICE DE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS
SERVICE DE MICROCREDIT
SERVICE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX



Autres services



SIEGE SOCIAL
ADEI - FORMATION
GCSMS DES QUATRE VENTS
SCI IMMOBILIERE DU PORT
DISPOSITIF ASSISTANT AU PROJET DE VIE



Structures Spécialisées

TSA



IME DE L'OCEAN
Aytré

IMPRO LA VIGERIE
Saint-Savinien

IME DE LA HAUTE
SAINTONGE
Saint-Genis-de-Saintonge

SESSAD DE L'OCEAN
Aytré

SESSAD LES COTEAUX
Saint-Georges-des-Coteaux

IME-UEM LES COTEAUX
Saint-Georges-des-Coteaux

SESSAD DE JONZAC
Jonzac

GEM TSA
La Rochelle - Jonzac
et Saintes

ESAT-FH-FO LA VIGERIE
Saint-Savinien

CMPP AUNIS
SAINTONGE
La Rochelle-Saintes

PSYCHISME



FAM LES TOURNESOLS
Soubise

IME DE L'OCEAN
Aytré

ESAT de Jonzac
Jonzac

CMPP DEPARTEMENTAL
La Rochelle et Saintes

GEM
La Porte Ouverte
Jonzac

GEM
Entraide et Renaissance
La Rochelle

GEM
Royan et Saint-Jean-d'Angély

TSLA



PCPE Situations critiques
et TSA

PCO Troubles du
neurodéveloppement

IME -SESSAD

CMPP DEPARTEMENTAL



Pôle AMBULATOIRE
Diagnostic, traitement,
consultation en ambulatoire,
coordination, accompagnement

1 CMPP Départemental

3 Sites :

* **La Rochelle**
34 Place de Verdun
17000 LA ROCHELLE
Tél. 05.46.41.07.46
Antennes à Marans
et Surgères

* **Rochefort**
Immeuble le 430
Zone de Béligon
1 Rue Maurice Mallet
17300 ROCHEFORT
Tél. 05.46.99.22.59
Antenne à Marennes

* **Saintes**
2 Avenue de Saintonge
17100 SAINTES
Tél. 05.46.74.80.80
Antenne à Saint-Genis
de-Saintonge



Public accompagné : Enfants, adolescents
et jeunes majeurs âgés de 0 à 20 ans
présentant des difficultés d'adaptation
psychologiques, des troubles du langage
oral et/ou écrit, des troubles du
développement psychomoteur, des
difficultés scolaires et/ou présentant des
troubles du langage oral et/ou écrit ayant
des répercussions sur la socialisation et/ou
les apprentissages



Missions :

Diagnostic et traitement d'inadaptations liées à des
troubles neuropsychiques, neuro-développementaux ou à
des manifestations de comportement, par la mise en
œuvre d'une thérapeutique ou d'une rééducation sous
contrôle médical (orthophonie, psychomotricité, ou
psychopédagogie, avec maintien du jeune dans son milieu
familial, social, scolaire ou professionnel).

Coordination des intervenants auprès de l'enfant ou du
jeune visant à l'amélioration de la qualité de
l'accompagnement, conseil et accompagnement des parents,
bilans neuropsychologiques utiles au diagnostic des
troubles du langage et des apprentissages, actions de
prévention favorisant le repérage des troubles du
langage, actions d'informations et de formations
communes aux professionnels permettant le développement
de compétences adaptées au dépistage, au diagnostic et à la
prise en charge des troubles.

Le CMPP Départemental soutient l'inclusion en milieu
ordinaire d'enfants et de jeunes présentant un handicap
scolaire, et participe aux décisions concernant les
enfants qu'il accompagne, en partenariat avec
l'Education Nationale et les services sociaux.



Pôle AMBULATOIRE
Diagnostic, traitement,
consultation en ambulatoire,
coordination, accompagnement

2 PCPE Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées

PCPE TSA

PCPE Situations Critiques

Site des Coteaux
9A ZC La Bobinerie
17810 SAINT-GEORGES-
DES COTEAUX

Tél. 05.46.90.53.40 ou
0.801.900.717

pcpe@adei17.com



Public accompagné :

- Les enfants et les adultes en situation de handicap
complexe :
 - En rupture de parcours,
 - Dans une situation mettant en cause leur sécurité et leur
intégrité ou celles de leurs proches.
- Les enfants et les adultes présentant des troubles
du spectre de l'autisme :
 - Sans réponse d'accompagnement effective, suffisante ou
spécifique,
 - Présentant des besoins non couverts.



Les missions :

Les PCPE proposent dans une **visée résolument inclusive**, des
prestations de nature diverses auprès d'enfants et d'adultes
vivant soit au domicile, soit en famille d'accueil... Ils
garantissent une palette de réponses et consolident la
mise en place de
prestations en milieu
ordinaire.



Pour les familles et les aidants, le PCPE :

- facilite l'accès aux droits,
- propose un soutien et une guidance pour
l'accompagnement de leurs proches,
- coordonne des séjours de répit, facilite l'accès
aux services d'aide aux aidants, oriente vers
les services de pair-aidance.



Pôle AMBULATOIRE
Diagnostic, traitement,
consultation en ambulatoire,
coordination, accompagnement

PCO Plateforme de Coordination et d'Orientation

Site des Coteaux
9A ZC La Bobinerie
17810 SAINT-
GEORGES-DES -
COTEAUX

Tél. 0.801.900.717

pco@adei17.com



Livret d'adressage téléchargeable :

https://handicap.pour-tous.fr/pdf/brochure_reseaux_md_2019.pdf



Public accompagné

Enfants de moins 7 ans atteints d'un trouble du neuro-développement



Missions

Repérer le développement inhabituel chez l'enfant,
Accompagner le parcours diagnostic,
Coordonner la mise en place de soins précoces,
Assurer une continuité des soins à plus long terme.

La plateforme de coordination et d'orientation accompagne les familles dans l'ensemble des démarches qui permettront de préciser le DIAGNOSTIC et de proposer des soins adaptés en coordination et en partenariat avec un réseau de professionnels spécialisés du département de la Charente-Maritime.

Le parcours diagnostic s'appuie sur :

- des bilans médicaux,
- des bilans paramédicaux :
 - o Psychomoteur,
 - o Neuropsychologique,
 - o Ergothérapie,
 - o Orthophonique,
 - o Orthopédique ...
- une synthèse des bilans,
- la mise en place de soins précoces.



Pôle AMBULATOIRE
Diagnostic, traitement,
consultation en ambulatoire,
coordination, accompagnement

1 EMAS Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation des enfants en situation de handicap

Avenue Charles Maher
17300 ROCHEFORT

equipemobilescolarisation.adei-unapei17@adei17.com

Coordinatrice Nord

Tél : 06.33.74.56.35
sophie.lavergne@unapei17.org

Coordinatrice Sud

Tél : 06.70.85.44.53
vergereaupa@adei17.com



Public accompagné : L'équipe mobile d'appui intervient de manière indirecte auprès des élèves en difficulté sans notification MDPH, et auprès des élèves en situation de handicap avec notification MDPH.



Missions

Amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap au plus près de leur lieu de vie, en privilégiant la scolarisation au sein des établissements scolaires.

L'équipe mobile d'appui vient en soutien aux professionnels de l'Éducation Nationale (enseignants, AESH, personnels de direction et autres) sur des situations concernant des élèves présentant un handicap reconnu par la MDPH (ou en cours) pour lesquels les dispositifs internes n'ont pas pu répondre à leurs besoins.

L'équipe mobile d'appui est un lien entre la communauté éducative et le secteur médico-social.

Elle intervient dans tous les établissements scolaires de la Charente-Maritime, en étroite collaboration avec les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) selon deux secteurs Nord et Sud.





Pôle AMBULATOIRE
Diagnostic, traitement,
consultation en ambulatoire,
coordination, accompagnement



Pôle HABITAT VIE SOCIALE
Services adultes ambulatoires,
Hébergement, Habitat inclusif,
Accompagnement

1 SESSAD DEPARTEMENTAL

* SESSAD DI-TSA de l'Océan

BP 44
17442 AYTRE Cedex
Tél. 05.46.30.67.17

* SESSAD DI-TSA- PRO Les Coteaux

9c ZAC La Bobinerie
17810 SAINT-GEORGES-
DES-COTEAUX
Tél. 05.46.90.53.40

* SESSAD DI-TSA de Jonzac

6 Rue de l'Acadie - BP 14
17501 JONZAC Cedex
Tél. 05.46.48.00.94
Antenne à Montendre

* SESSAD-DI La Vigerie

La Vigerie
17350 SAINT SAVINIEN
Tél. 05.46.90.20.26

➔ **Public accompagné :** Enfants et jeunes
majors, âgés de 0 à 20 ans présentant une
déficience intellectuelle légère ou moyenne, et/ou
présentant des troubles du spectre autistique et
scolarisés en écoles primaires, collèges, lycées
ou intégrés dans des centres de formations
professionnelles ou d'apprentissage



➔ **Missions :**

- ➔ Prise en charge individualisée, éducative,
pédagogique, thérapeutique et sociale,
- ➔ Soutien du jeune dans son parcours scolaire,
ses apprentissages cognitifs et l'acquisition de
l'autonomie,
- ➔ Soutien du jeune dans son parcours d'insertion
sociale et professionnelle, l'aider dans son
développement,
- ➔ Guidance familiale.



1 SAF-PH

* SAF-PH Les Coteaux

9C ZAC La Bobinerie
17810 SAINT-GEORGES-
DES-COTEAUX
Tél : 05.46.90.88.18



1 SDAVS

* SAVS Départemental

La Vigerie
17350 SAINT-SAVINIEN
Tél : 05.46.90.20.26

Antennes à Loulay,
Périgny et Jonzac

➔ **Prise en charge d'adultes en
situation de handicap âgés de 20 à
60 ans accueillis en familles
d'accueil spécialisée à temps
complet ou à temps partiel**

L'accompagnement socio-éducatif et la prise en
charge par des accueillants familiaux permet au
bénéficiaire :

- ➔ D'être intégré dans un milieu substitutif familial,
- ➔ D'accéder à un mieux-être physique et psychologique,
- ➔ De promouvoir son intégration sociale et de favoriser
son autonomie.

➔ **Public accueilli et accompagné :**
Adultes en situation de handicap,
travaillant en ESAT, ou retraités, et
disposant d'un logement personnel

Missions :

- ➔ Accompagner les personnes dans les différents actes
de la vie quotidienne,
- ➔ Proposer des modes de prises en charge diversifiées et
personnalisées selon chaque situation (assistance, suivi
éducatif, psychologique, ou encore aide dans la
réalisation des actes quotidiens et l'accomplissement
des activités de la vie domestique et sociale),
- ➔ Favoriser le maintien de la personne en milieu
ordinaire par un soutien et un accompagnement dans
les processus d'autonomie.



Pôle HABITAT VIE SOCIALE

Services adultes ambulatoires, Hébergement, Habitat inclusif, Accompagnement

7 GEM dont 3 GEM TSA

***GEM
La Porte Ouverte**
8 Rue du Docteur Laporte
17500 JONZAC
Tél : 05.46.86.24.54

*** GEM
Entraide et
Renaissance**
26 bis Rue Massiou
17500 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.41.83.94

*** GEM Atlantique**
12 Rue du Docteur Nouaille
Dépense
17200 ROYAN
Tél : 06.31.41.22.47 / 07.85.28.03.34

*** GEM**
24 Rue du Manoir
17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY

*** GEM TSA**
19 Rue Chemin de Maison Rouge
17500 JONZAC

*** GEM TSA**
11 Rue Jean XXIII
17100 SAINTES

*** GEM TSA**
10bis Avenue des Grandes
Varennes
17000 LA ROCHELLE

➔ **Public accueilli :** Adultes handicapés
psychiques ou avec troubles du spectre
autistique

Missions :



Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) accueille des personnes concernées par un handicap résultant de troubles psychiques ou avec troubles du spectre autistique.

Le GEM est destiné à favoriser la réinsertion sociale ainsi que le retour ou le maintien dans l'emploi de ces personnes.

Les objectifs du GEM sont de :

- Briser la solitude et contribuer à une perspective d'insertion sociale et professionnelle,
- Stimuler la prise d'initiatives et d'autonomie,
- Favoriser l'entraide, la solidarité et le partage entre les membres,
- Faciliter les relations entre les participants et la communauté environnante,

par la mise en œuvre de temps d'échanges, d'activités culturelles, sportives et artistiques, et de rencontres susceptibles de créer du lien et de l'entraide entre les adhérents.

Habitat inclusif

Un nombre croissant de personnes en situation de handicap souhaite choisir leur habitat et les personnes avec qui le partager, exprimant ainsi une demande d'accompagnement, d'aide et de services associés au logement, dans un environnement adapté et sécurisé qui garantit conjointement inclusion sociale et vie autonome.

L'ADEI propose une offre d'habitat inclusif, avec la Résidence Philippe à Jonzac (17500). D'autres projets sont en perspective sur Jonzac et sur les communes de Périgny et Saint-Jean-d'Angély.



Pôle INCLUSION PROFESSIONNELLE

Adaptation, travail protégé, insertion professionnelle

4 ESAT

*** ESAT de Marlonges**
4 Rue Henri La Châtelier
17100 PÉRIGNY
Tél : 05.46.27.64.64

*** ESAT de Loulay**
11 Rue de l'Aunis
17330 LOULAY
Tél : 05.46.26.10.10

*** ESAT La Vigerie**
Section TSA
La Vigerie
17350 SAINT-SAVINIEN
Tél : 05.46.90.20.26

*** ESAT de Jonzac**
ZI Nord
46bis Route de Saint-Genès
17500 SAINT-GERMAIN
DE LUSIGNAN
Tél : 05.46.86.15.75

1 SARL-EA

*** SARL Ateliers Aunis-
Saintonge-EA**

ZI des Cottes Mailles
17440 AYTRE
Tél : 05.46.44.95.77



➔ **Public accueilli :** Adultes déficients
intellectuels âgés de 18 à 60 ans dont la
capacité de travail est amoindrie du fait du
handicap

Missions :

→ Favoriser l'épanouissement personnel, social et
professionnel des travailleurs en situation de
handicap

→ Proposer des activités professionnelles :
entretien d'espaces verts, peinture,
maçonnerie, menuiserie, sous-traitance industrielle,
marbrierie, prestations de service en cuisine
collective, entretien des locaux, activités d'artisanat
d'art, blanchisserie.



➔ **Public accueilli :** Adultes en situation de
handicap, dont la capacité de travail est au
moins égale au tiers de celle d'un travailleur
valable

Les travailleurs en situation de handicap ont le statut de
salariés, et bénéficient des dispositions législatives,
réglementaires et contractuelles prévues par le Code du
Travail.

Les conditions de travail sont adaptées à leurs
possibilités.

L'entreprise adaptée doit
permettre une évolution
professionnelle en milieu
ordinaire de travail.



L'ADEI est engagée dans le dispositif de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience, via CRISTHAL et Différent et Compétent, qui permet aux travailleurs d'être reconnus dans leurs compétences professionnelles. Le RAE est un levier véritable de développement de la connaissance de soi et de ses capacités. Elle participe à la construction d'une identité professionnelle en rendant visibles les apprentissages issus de l'expérience. De même, les travailleurs en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement par le dispositif d'emploi accompagné mis en œuvre à l'ADEI, qui leur permet d'accéder et de se maintenir dans l'emploi par la sécurisation de leurs parcours professionnels en milieu ordinaire de travail.



Pôle ETABLISSEMENTS

Inclusion scolaire,
Accompagnement,
Hébergement, Soins

4 FH

* FH de Marlonges

4 Rue Henri Le Chatelier
17180 PERIGNY
Tél : 05.46.27.64.64

* FH de Loulay

11 Rue de l'Aunis
17330 LOULAY
Tél : 05.46.26.10.10

* FH de La Vigerie

Section TSA
La Vigerie
17350 SAINT-SAVINIEN
Tél : 05.46.90.20.26

* FH de Jonzac

ZI Nord
46bis Route de Saint-Genis
17500 SAINT GERMAIN
DE LUSIGNAN
Tél : 05.46.86.15.75

Public accueilli et accompagné :

Adultes en situation de handicap
qui exercent une activité
professionnelle en ESAT



Les personnes accueillies sont
encouragées dans le
développement de leur
autonomie sociale et pratique
(participation aux courses,
confection des repas, entretien
du logement, et participation à
la vie sociale et culturelle du quartier).



Pôle ETABLISSEMENTS

Inclusion scolaire,
Accompagnement,
Hébergement, Soins

5 FO

* Foyer Occupationnel de la Haute-Saintonge

36 Route de Jonzac
17240 SAINT-GENIS-DE-
SAINTONGE
Tél : 05.46.49.84.95

* Foyer Occupationnel de Loulay

11 Rue de l'Aunis
17330 LOULAY
Tél : 05.46.26.10.10

* Foyer Occupationnel Les Tournesols

3 Rue du Maréchal Juin
17780 SOUBISE
Tél : 05.46.83.90.17

* Foyer Occupationnel La Vigerie Section TSA

La Vigerie
17350 SAINT-SAVINIEN
Tél : 05.46.90.20.26

* Foyer Occupationnel de Marlonges

4 Rue du Marais Doux
17290 CHAMBON
Tél : 05.46.27.64.64

Public accueilli et accompagné :
Adultes en situation de handicap âgés de 20
à 60 ans en incapacité d'exercer une activité
de travail

Missions :

→ Favoriser
l'épanouissement
l'intégration sociale par les activités éducatives et so-
cio-éducatives.



→ Apporter des aides fonctionnelles dans les actes de la vie
quotidienne, permettant le maintien et le
développement des capacités d'autonomie de chaque
personne en situation de handicap.



→ Offrir un soutien médico-social.





Pôle ETABLISSEMENTS

**Inclusion scolaire,
Accompagnement,
Hébergement, Soins**

1 FAM

* FAM Les Tournesols

3 Rue du Maréchal Juin
17780 SOUBISE
Tél : 05.46.83.90.17

2 MRS

* MRS Les Tournesols

3 Rue du Maréchal Juin
17780 SOUBISE
Tél : 05.46.83.90.17

* MRS des Quatre Vents

9 Rue Sainte-Cécile
17139 DOMPIERRE-SUR-MER
Tél : 05.46.09.06.27



Public accueilli et accompagné :
Adultes déficients intellectuels présentant des troubles psychiques

Missions :

Accueil et accompagnement de personnes dépendantes inaptes à toute activité à caractère professionnel, et nécessitant la présence d'une tierce personne pour les actes essentiels ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants.



Public accueilli et accompagné :
Adultes déficients intellectuels âgés de plus de 60 ans

Missions :

- Proposer une prise en charge adaptée au rythme et aux besoins de chaque personne accueillie,
- Favoriser leur santé et leur bien-être.



Pôle PROTECTION DE L'ENFANCE

**Education, Soutien et
Protection des Mineurs**

Services de protection de l'enfance

8 Boulevard du Commandant
Charcot CS 90196
17443 AYTRE Cedex
Tél : 05.46.27.66.10

Prévention Spécialisée

Accompagnement Individuel Renforcé

Aide Educative à Domicile

Maison d'Enfants à Caractère Social « Jean Eudes »

Placement Familial Spécialisé Enfants « Jean Eudes »



Public accueilli et accompagné :
Mineurs âgés de 11 à 18 ans et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, confrontés à des difficultés sociales et familiales, et pouvant présenter des troubles du comportement et/ou psychologiques.

Missions :

- Protéger, accompagner et soutenir les adolescents et les familles dans leur développement personnel.
- Offrir des accueils diversifiés (collectifs, individuels).
- Proposer un accueil éducatif et de soins.
- Développer l'autonomie et le sens des responsabilités, favoriser l'insertion scolaire, professionnelle et sociale.
- Prévention de la délinquance, médiation et cohésion sociale :
 - Prévention spécialisée inscrite au cœur des quartiers qui va à la rencontre des jeunes en errance, en rupture afin de prévenir des situations de marginalisation et de délinquance.
 - Accompagnement individuel renforcé des jeunes dans les différents domaines de leur vie sociale (santé, emploi, scolarité, loisirs...).
 - Action Educative A Domicile qui favorise le maintien et la protection du jeune dans sa famille, l'accompagnement et le soutien de la fonction parentale et l'amélioration des conditions de vie au sein de la famille.



Public accueilli et accompagné :
Enfants et jeunes majeurs, âgés de 6 à 18 ans et jeunes majeurs (21 ans), victimes de maltraitances physiques et/ou psychiques entraînant des troubles relationnels et/ou comportementaux.

Missions :

- Organiser la prise en charge éducative et thérapeutique individualisée et spécifique des jeunes en situation de handicap.
- Aider, soutenir les assistants familiaux dans leurs missions d'accueil, d'éducation et d'accompagnement, et participer aux liens de fonctionnement et de régulation entre les assistants familiaux, les établissements et les services sociaux.



Pôle PROTECTION DES MAJEURS

Protection des personnes et des
biens, Accompagnement des
budgets familiaux

1 Service ADEI-ADPP

8 Boulevard du
Commandant Charcot
CS 80107
17443 AYTRE Cedex
Tél. 05.46.27.64.50

Antennes à Rochefort
et à Saint-Georges-
des-Coteaux



1 Service de
Microcrédit
Tél. 06.49.52.35.56
ou 05.46.28.37.20

1 Service
d'Information et
de Soutien aux
Tuteurs Familiaux
Tél. 06.49.52.90.78

➔ Public accompagné :
Adultes bénéficiant d'un mandat
de protection par le Juge des
Tutelles

Missions :

- ➔ Protection des personnes fragilisées et gestion des patrimoines
- ➔ Gestion des prestations sociales pour la personne en difficulté
- ➔ Représentation ou assistance à la personne dans les limites prévues par la décision du Juge
- ➔ Prise en compte des capacités personnelles
- ➔ Accompagnement vers une autonomie sociale et financière



L'ADEI-ADPP anime la plateforme départementale de microcrédit pour la région Nouvelle-Aquitaine et la CDC ; elle instruit les dossiers pour favoriser l'accès aux crédits à des personnes exclues des circuits bancaires.



L'ISTF17 est un service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux qui propose gratuitement information et soutien technique aux tuteurs. Le service propose un accueil personnalisé dans les permanences sur rendez-vous ou par téléphone.

AUTRES SERVICES SIEGE SOCIAL

➔ Dynamique Associative et Gestion des Projets

- Evaluation et démarche qualité
- Développement d'une culture de Bienveillance
- Harmonisation des procédures
- Appui technique et conseil auprès des établissements et services
- Gestion de projets et développement associatif
- Audit interne - Veille juridique et réglementaire
- Gestion des filiales

ADD-Siège Social
8 Bd du Commandant Charcot
CS 80106
17443 AYTRE Cedex
Tél. 05.46.27.66.01

➔ Gestion Administrative, Budgétaire et Comptable

- Tenue de la comptabilité générale et analytique
- Contrôle de Gestion
- Elaboration des budgets et des comptes administratifs - EPRD
- Elaborations des dossiers de Financements
- Gestion des Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI)
- Suivi administratif et juridique
- Gestion des plans pluriannuels d'investissements

➔ Gestion des Ressources Humaines

- Administration du personnel - Traitement de la paie
- Gestion Prévisionnelle des Emplois, Compétences et Qualifications (GPECQ)
- Négociations annuelles obligatoires
- Gestion du CSE et des commissions
- Supervision des DUERP - Prévention RPS - QVT

➔ Secrétariat Général - Communication interne/externe

- Secrétariat courant
- Formalisme associatif
- Communication interne/externe : développement de la stratégie de communication, élaboration et mise en œuvre des outils spécifiques de communication

➔ Gestion des Systèmes d'Informations

- Exploitation des infrastructures et du réseau
- Gestion des postes de travail
- Maintenance applicative
- Support et assistance aux utilisateurs
- Projets informatiques
- Activités de proximité
- Accompagnement et veille stratégique

➔ Sport adapté

- Développement d'activités sportives adaptées
- Organisation de manifestations sportives en interne ou en partenariat avec des clubs sportifs locaux
- Organisation de manifestations sportives inter établissements ou inter-associations, de dimension locale ou régionale

➔ Gestion du Patrimoine

- Maintenance, entretien et rénovation des ensembles immobiliers
- Suivi de construction et des projets architecturaux
- Force de proposition pour l'amélioration et le développement du patrimoine

AUTRES SERVICES

Dispositif ASSISTANCE AU PROJET DE VIE

1 Dispositif APV

@ courriel :
contact@apv17.fr

☎ téléphone :
Du lundi au mercredi
matin : 0.801.900.717
(appel non surtaxé)

et

Du mercredi après-
midi au vendredi :
05.16.84.33.05



➔ **Public accompagné** : l'assistance au projet de vie est à destination de toute personne en situation de handicap, enfant, adultes, seule ou avec ses parents, ses proches aidants, tutelles..., désireuse de construire son projet de vie, et souhaitant un soutien pour sa concrétisation.



Missions

- ➔ Proposer un espace de réflexion neutre et d'écoute pour imaginer et formuler un projet de vie,
- ➔ Informer sur les droits et l'ensemble des possibles pour faire des choix libres et éclairés,
- ➔ Rechercher des moyens et des partenaires, avec la personne accompagnée, dans le droit commun et/ou le droit spécialisé pour mettre en œuvre le projet,
- ➔ Soutenir la personne accompagnée dans l'expression de ses envies et le pilotage de ses projets tout au long de son parcours et à sa demande.

Le service est gratuit
il ne nécessite pas de notification MDPH.
Il est activé selon la demande et les besoins.

Le service intervient sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime.

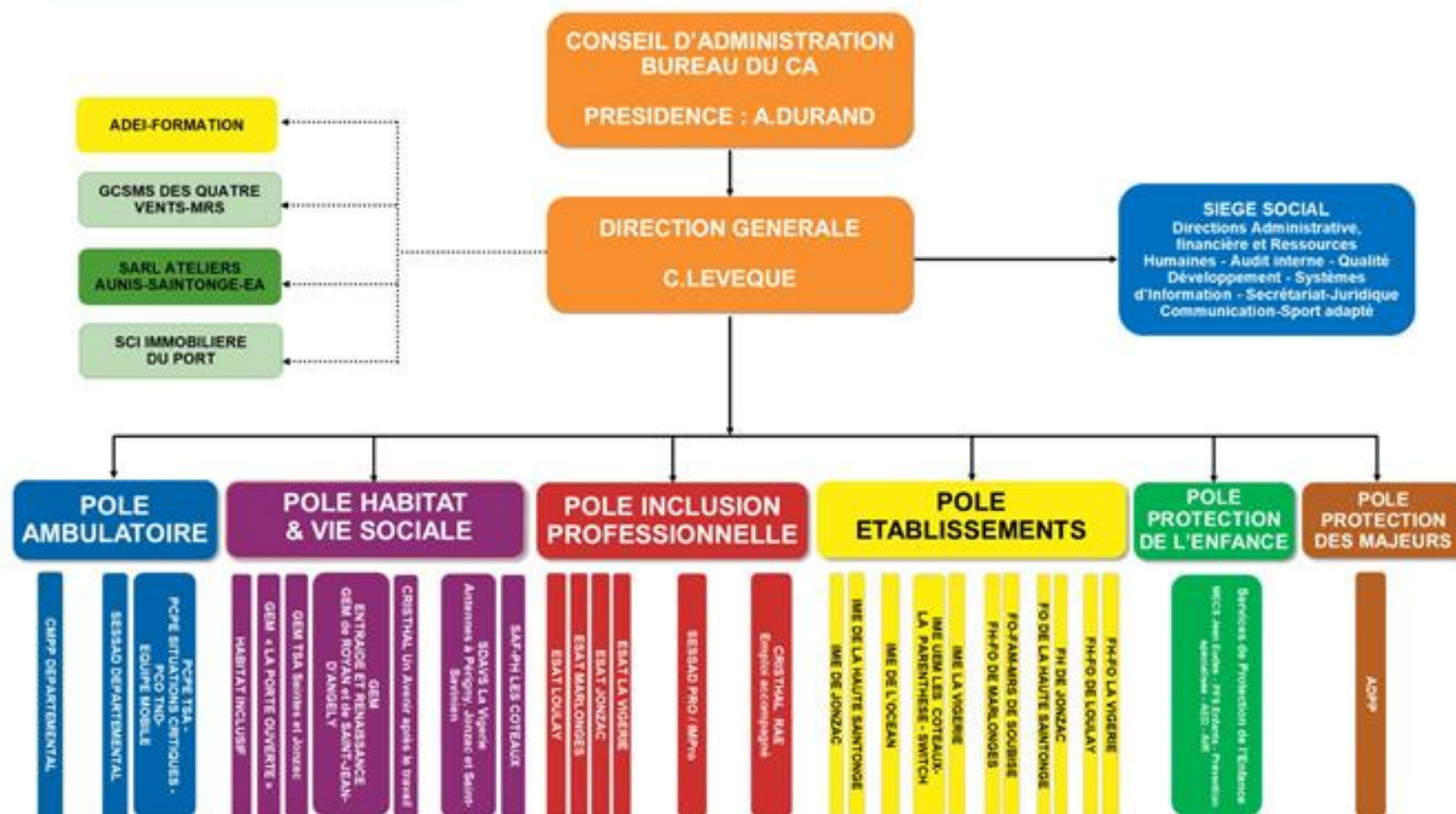
La mission d'assistance au projet de vie s'inscrit pleinement dans la promotion de l'autodétermination de la personne pour soutenir son expression et renforcer son pouvoir d'agir dans son parcours de vie.



L'APV est un dispositif inclusif porté en Charente-Maritime par l'ADEI et Tremä.

L'organigramme associatif

ORGANIGRAMME GENERAL



Le Glossaire

AAC	Appel à Candidature
AAP	Appel à Projet
AED	Aide Educative à Domicile
AGEFIPH	Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AIR	Accompagnement Individuel Renforcé
ANESM	Agence Nationale de l'Evaluation de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
APV	Assistant Parcours de Vie
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CCN	Convention Collective Nationale
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDCPH	Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
CIC	Centre d'Information et de Coordination
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
COPIL	Comité de Pilotage
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRA	Centre Ressources Autisme
CSE	Comité Social Economique
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DUD	Document Unique de Délégation
EA	Entreprise Adaptée
EMA	Equipe Mobile d'Appui
EN	Education Nationale
EPRD	Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissement Social et Médico-Social
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FH	Foyer d'Hébergement
FO	Foyer Occupationnel
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
GPECQ	Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Compétences et des Qualifications
HAS	Haute Autorité de Santé
HPST	Hôpital, Patients, Santé, Territoires
IME	Institut Médico-Educatif
IMPro	Institut Médico-Professionnel
ISTF	Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

Le Glossaire

MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MRS	Maison de Retraite Spécialisée
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PCPE	Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
PCO	Plateforme de Coordination et d'Orientation
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissements
PRS	Programme Régional de Santé
PTA	Plateforme Territoriale d'Appui
QVT	Qualité de Vie au Travail
RAPT	Réponse Accompagnée pour Tous
RAE	Reconnaissance des Acquis de l'Expérience
RBPP	Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles
RSE	Responsable sociétale des entreprises
SAF-PH	Service chargé du suivi des accueillants pour personnes handicapées
SDAVS	Service Départemental d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
TED	Troubles Envahissants du Développement
TND	Troubles du Neuro-Développement
TSA	Troubles du Spectre Autistique
UE	Unité Externalisée
UEM	Unité d'Enseignement Maternelle
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Déclarée à la Préfecture de la Charente-Maritime sous le n° 156 (JO du 26-3-1964)
Association reconnue organisme d'intérêt général par décision préfectorale du 29 mars 2011 et autorisée à recevoir des dons
selon les dispositions des articles 200 et 238bis du Code des Impôts